

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 93-0301/PR/MTPS portant approbation du budget prévisionnel de l'exercice 1993 du Service médical interentreprises.

n° 93-0301/PR/MTPS

Ministère MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE	Date de publication 30 mars 1993
Numéro JO n° 6 du 31/03/1993	Date du numéro 31 mars 1993

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 01/SM/92 du 15 décembre 1992, portant approbation du budget prévisionnel de l'exercice 1993 du Service médical interentreprises, arrêté de la façon suivante : Budget de fonctionnement :

Recettes	1.441.841.923 FD	Dépenses	1.310.455.222 FD	Excédent	131.386.701 FD	Variation
de trésorerie : Recettes	352.979.770 FD	Dépenses	67.840.000 FD	Excédent	285.139.770 FD	